

Centres aérés urbains



Présentation

Les centres aérés urbains offrent un accueil à la journée durant les vacances d'automne, des relâches et de Pâques avec un lieu de rendez-vous dans le quartier à proximité du domicile familial. Chaque jour, des activités en plein air (journées en forêt, sport, excursions, jeux, visites, ateliers de découverte) sont organisées.

De 6 ans (3P) à 11 ans

Lieux et période

Centres aérés urbains de :

Béthusy, Chailly, Entre-Bois, Jardins de Prélaz, Malley, Montriond, Pierrefleur, Pl. du Nord, Pontaise 18, Vanil, Vers-chez-les-Blanc.

Relâches

Pâques, semaine 1 et semaine 2

Automne, semaine 1 et semaine 2

De 4 ans à 6 ans (1P-2P)

Conditions particulières

Priorité aux enfants du quartier. Les autres demandes d'inscription seront, en cas de place, confirmées 3 semaines avant le début du centre aéré.

Lieux et période

CAU de Vers-chez-les-Blanc:

Pâques, semaine 1 et semaine 2

Automne, semaine 1 et semaine 2

CAU de Sallaz Village:

Pâques, semaine 2

Automne, semaine 2

Horaires

De 8h à 10h → Arrivée au centre

De 10h à 17h → Activités extérieures

A 18h → Fermeture du centre

Repas

Le repas de midi est fourni par les parents sous forme de pique-nique. La collation de l'après-midi est offerte.

Prix

CHF 12.- par jour à payer sur place.

Inscription

Les formulaires d'inscription sont disponibles le premier mercredi après les vacances d'été, d'hiver et des relâches:

- dans les APEMS des quartiers
- au secrétariat du domaine accueil vacances
- sur www.lausanne.ch/jeunessevacances

Le nombre de participant-e-s étant limité, les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée des formulaires au secrétariat du domaine accueil vacances.

Une confirmation écrite est envoyée environ 30 jours avant l'activité. En cas de réponse négative, les familles sont informées par téléphone dès réception du formulaire et une solution alternative est, dans la mesure du possible, proposée.

Frais d'annulation

Avant le début du centre aéré urbain

CHF 5.- par journée de désistement + CHF 5.- de frais administratifs seront perçus.

Dès le début du centre aéré urbain

La totalité des journées réservées sont dues (sauf en cas d'accident ou maladie et sur remise d'un certificat médical au domaine accueil vacances dans un délai d'une semaine maximum).

Lieux des centres aérés urbains

CAU de **Béthusy**
Av. de la Dôle 13a
1005 Lausanne

CAU de **Chailly**
Av. du Temple 10a
1012 Lausanne

CAU d'**Entre-Bois**
Ch. d'Entre-Bois 10
1018 Lausanne

CAU des **Jardins de Prélaz**
Jardins de Prélaz 7
1004 Lausanne

CAU de **Malley**
Ch. de la Prairie 5c
1007 Lausanne

CAU de **Montriond**
Av. Dapples 58
1006 Lausanne

CAU de **Pierrefleur**
Ch. de Pierrefleur 20
1004 Lausanne

CAU de la **Pl. du Nord**
Place du Nord 9
1005 Lausanne

CAU **Pontaise 18**
Rue de la Pontaise 18
1018 Lausanne

CAU de **Sallaz Village**
Rte de Berne 21b
1010 Lausanne

CAU du **Vanil**
Ch. Vanil 9
1005 Lausanne

CAU de **Vers-chez-les-Blanc**
Rte du Jorat 70
1000 Lausanne 26

Inscription et renseignement

Secrétariat général enfance jeunesse et quartiers
Domaine accueil vacances
Place Chauderon 7a (niveau terrasse)
Case postale 5032, 1002 Lausanne

021 315 68 65/22
jeunessevacances@lausanne.ch
www.lausanne.ch/jeunessevacances

